Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260321-D2026_03_21_03-DE

COMMUNE
DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Samedi 21 mars 2026

Convocation du :	*17 mars 2026*
Date d'affichage :	*17 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/21/03 **(nomenclature 5.1)**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme VOLLÉE.

Objet : Election des Adjoints au Maire au scrutin de liste

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,
Vu la liste présentée :

Liste 1 – Yves LANCIEN
1 M. Yves LANCIEN
2 Mme Angélique RAFIGNON
3 M. Jean-François COATRIEUX
4 Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET
5 M. Richard PERRIN

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

VOTE – 1er tour
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 19
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 10

A obtenu : – Liste Y. LANCIEN, 16 (seize) voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260321-D2026_03_21_03-DE

La liste Y. LANCIEN ayant obtenu la majorité absolue, sont élus "Adjoints au maire" les conseillers municipaux suivants :

- M. Yves LANCIEN – Action sociale et Santé
- Mme Angélique RAFIGNON – Education, Jeunesse et Sports
- M. Jean-François COATRIEUX – Environnement et Cadre de vie
- Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET – Culture, Loisirs, Animation et Communication
- M. Richard PERRIN – Urbanisme et Développement économique

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE